

LES FRANÇAIS ET L'IVG

Sondage IFOP : Le regard des Français sur
l'interruption volontaire de grossesse

DOSSIER DE PRESSE - FÉVRIER 2025

SOMMAIRE

Introduction.....	4
Communiqué de presse.....	5
Analyse des résultats et Chiffres clés.....	6
La prévention de l'IVG devrait être la priorité des pouvoirs publics....	8
3 réalités sur l'accès à l'IVG.....	10
Sources.....	12
A propos d'Alliance VITA.....	13

LES FRANÇAIS ET L'IVG

Le 4 mars 2024, les parlementaires, réunis en congrès à Versailles, inscrivaient l'avortement comme une liberté garantie dans la Constitution à l'article 34 :

« La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse. »

Un an après cette étape constitutionnelle et 50 ans après la loi de dépénalisation de 1975, Alliance VITA, avec l'Ifop, a réinterrogé les Français sur l'IVG.

Les résultats de cette enquête montrent que si l'avortement s'est progressivement institutionnalisé dans la société, les Français considèrent qu'il ne s'agit pas d'un acte banal.

Pour Alliance VITA qui accompagne depuis plus de 25 ans des femmes et des couples confrontés à des grossesses inattendues, **ce sondage vient confirmer l'attachement des Français à la mise en œuvre d'une politique de prévention.**

Au-delà des postures, il est temps de regarder en face la réalité de l'avortement en France.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES FRANÇAIS FAVORABLES À UNE PRÉVENTION DE L'AVORTEMENT

Un an après l'inscription de la liberté d'avorter dans la Constitution, un sondage[1] réalisé par l'Ifop pour Alliance VITA montre que si l'avortement s'est progressivement institutionnalisé dans la société, les Français considèrent qu'il ne s'agit pas d'un acte banal et soutiennent massivement la mise en œuvre d'une politique de prévention.

Dans un contexte de normalisation englobant la constitutionalisation, l'allongement des délais et un discours médiatique très favorable, **46% des Français jugent toutefois le nombre d'IVG « préoccupant car avorter reste un acte que l'on préférerait éviter ».**

Près de 9 Français sur 10 (88%) – 91% des Françaises – considèrent qu'un avortement laisse des traces psychologiques difficiles à vivre pour les femmes. Ce fort pourcentage souligne que l'avortement n'est pas considéré comme un acte banal par une grande majorité, sachant que des vies sont en jeu.

Deux tiers (65%) des Français estiment que la société devrait davantage aider les femmes à éviter d'avoir recours à l'IVG.

Concernant le livret officiel remis aux femmes enceintes envisageant une IVG, 8 Français sur 10 (80 %) se déclarent favorables à ce qu'y soient intégrées des informations détaillées sur les aides destinées aux femmes enceintes et aux jeunes mères.

En cohérence avec leur opinion, une grande majorité (81%) est favorable au lancement d'une véritable prévention de l'avortement et soutient une étude publique sur les causes, les conditions et les conséquences de l'IVG.

Pour Alliance VITA qui accompagne depuis plus de 25 ans des femmes et des couples confrontés à des grossesses inattendues, ce sondage vient confirmer un double impératif : mener une véritable politique de prévention et regarder en face la réalité de l'avortement en France. La prévention est la priorité de toutes les politiques de santé. L'IVG ne doit pas faire exception. C'est une question de justice sociale.

Le recours à l'IVG ne devrait jamais s'imposer aux femmes comme une fatalité. Il est au contraire indispensable de mettre en œuvre une politique centrée sur une information complète et équilibrée ainsi qu'un soutien aux femmes confrontées à une grossesse imprévue.

Protéger les femmes de toutes pressions et leur offrir des alternatives à l'IVG sont plus que jamais une urgence sociale.

I - ANALYSE DES RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS

En janvier 2025, l'Ifop pour Alliance VITA a interrogé les Françaises et les Français sur leur perception de l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) [1]. Les résultats montrent les effets d'une « institutionnalisation » de l'IVG, résultat de 50 ans de modifications de la loi pour en élargir l'accès et supprimer tous les dispositifs présentant des alternatives.

1) UNE INSTITUTIONNALISATION DE L'IVG CROISSANTE, MAIS UN ACTE QUI N'EST PAS BANALISÉ AUX YEUX DES FRANÇAIS

L'interruption volontaire de grossesse (IVG) qui n'a jamais été autant pratiquée qu'actuellement tend à être perçue comme une pratique de plus en plus normalisée en France.

Une majorité de sondés (54%) considèrent en effet que les 243 623 avortements en 2023 représentent une « situation normale car avorter est un acte auquel les femmes peuvent être exposées au cours de leur vie ».

Reste que dans ce contexte de normalisation englobant la constitutionalisation, l'allongement des délais, et un discours médiatique très favorable, 46% des Français jugent le nombre d'IVG « préoccupant car avorter reste un acte que l'on préférerait éviter ».

Selon cette perspective, une très forte majorité des sondés ne perçoivent pas l'avortement comme un acte banal : **près de 9 Français sur 10 (88%) – 91% des Françaises – considèrent qu'un avortement laisse des traces psychologiques difficiles à vivre pour les femmes.**

2) LES FRANÇAIS FAVORABLES À UN RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES ENCEINTES

Deux tiers (65%) des Français estiment que la société devrait davantage aider les femmes à éviter d'avoir recours à l'IVG.

Concernant le livret officiel remis aux femmes enceintes envisageant une IVG, 8 Français sur 10 (80 %) se déclarent favorables à sa modification pour y inclure des informations détaillées sur les aides destinées aux femmes enceintes et aux jeunes mères.

Enfin, une grande majorité des Français (81%) est favorable au lancement d'une véritable prévention de l'avortement et soutient une étude publique sur les causes, les conditions et les conséquences de l'IVG.

3) CHIFFRES CLÉS



II - LA PRÉVENTION DE L'IVG DEVRAIT ÊTRE LA PRIORITÉ DES POUVOIRS PUBLICS

La prévention est la priorité de toutes les politiques de santé... sauf pour l'IVG !

Le recours à l'avortement ne devrait jamais s'imposer aux femmes comme une fatalité. Il est au contraire indispensable de mettre en œuvre une politique centrée sur une information complète et équilibrée et un soutien aux femmes confrontées à une grossesse imprévue par :

1) L'INFORMATION SUR L'EFFICACITÉ RÉELLE DE LA CONTRACEPTION ET SES ÉCHECS POTENTIELS :

72% des femmes qui avortent utilisaient un moyen de contraception lorsqu'elles ont découvert leur grossesse .

2) LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES FEMMES ENCEINTES EN DIFFICULTÉ :

En 2020, une première analyse sociodémographique de la Drees [3] a montré que les taux de recours à l'IVG étaient plus importants parmi les femmes aux niveaux de vie les plus faibles. **On ne peut accepter que l'avortement soit un marqueur d'inégalité sociale.**

3) LA PROTECTION DES FEMMES FACE AUX VIOLENCES QU'ELLES PEUVENT SUBIR POUR LES CONDUIRE À AVORTER :

Des études récentes [4] montrent des liens entre les violences conjugales et les interruptions volontaires de grossesse à répétition.

En France, le lien entre IVG et violences demeure cependant peu exploré : très peu de médecins posent systématiquement la question des violences aux femmes réalisant une IVG [5].

Or, on sait que pour 40 % des 201 000 femmes concernées chaque année par les violences du conjoint, celles-ci ont débuté à la première grossesse [6].

4) LA FORMATION DES PERSONNELS DE SANTÉ ET DES ACTEURS SOCIAUX AUX PRESSIONS QUI PEUVENT S'EXERCER SUR LES FEMMES ENCEINTES

La libération de la parole des femmes sur l'avortement est nécessaire, dans le respect de tout ce qu'elles éprouvent.

Pourtant, beaucoup d'entre elles peinent à trouver l'écoute, l'aide et la consolation dont elles ont besoin.

Etouffer les pressions, les malentendus et les conflits intérieurs qui peuvent conduire à l'IVG constitue une forme de violence psychique.

Selon l'enquête Ifop pour le Planning familial de septembre 2024, **29% des femmes ayant eu recours à l'avortement disent avoir ressenti une certaine pression pour avorter lors de la rencontre avec le professionnel de santé.**

5) LA REVALORISATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

La politique familiale devrait intégrer des mesures adaptées qui permettent aux jeunes femmes de concilier vie familiale, études et entrée dans la vie professionnelle.

Un soutien particulier doit être apporté aux jeunes femmes étudiantes alors que **85% des grossesses imprévues survenant pendant les études se terminent par une IVG** et que les 20-29 ans concentrent les plus forts taux d'IVG.

Face à des normes procréatives de plus en plus rigides (être installé dans la vie, avec des diplômes, avoir un emploi stable, un logement et une vie de couple stable), il est plus que jamais nécessaire d'aider celles qui voudraient poursuivre leur grossesse.

Même si les oppositions sur ce sujet demeurent irréductibles, notre société devrait pouvoir s'accorder sur la nécessité d'une prévention pour les femmes qui souhaiteraient éviter l'IVG. **Protéger les femmes de toutes pressions et leur offrir des alternatives à l'IVG sont plus que jamais une urgence sociale.**

III - 3 RÉALITÉS SUR L'ACCÈS À L'IVG

1) LE NOMBRE D'IVG EST AU PLUS HAUT EN 2023

243 623 avortements ont été réalisés en France en 2023, soit 8 600 de plus qu'en 2022.

Alors que le taux de recours atteignait déjà en 2022 son plus haut niveau depuis 1990 avec 16,2 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans, c'est un nouveau record qui est atteint en 2023 : **le taux de recours à l'IVG s'élève désormais à 16,8 IVG pour 1 000 femmes.**

L'avortement n'est pas tant menacé que la possibilité pour les femmes confrontées à des difficultés de poursuivre leur grossesse.

Des femmes témoignent ainsi des pressions exercées par leur compagnon, comme Inès[8], qui a avorté à 43 ans, en 2019. Divorcée, mère d'une ado de 15 ans à l'époque, elle reconnaît avoir mal vécu cette étape de sa vie.

« J'étais nouvellement en couple. Nous n'avions jamais parlé d'enfant, ma grossesse était donc une surprise. Il a été catégorique : un bébé, c'est non ! Soit je l'aurais élevé seule, soit c'était l'IVG. Il m'a convaincu que l'avortement était la meilleure chose à faire même si, moi, j'étais partante pour un autre enfant... mais avec lui, présent. Je lui en ai beaucoup voulu, à tel point que nous nous sommes séparés. »

Dans un cas frappant, en avril 2021, un homme a été condamné à 15 mois de prison pour violences et menaces de mort sur sa compagne qu'il voulait forcer à avorter [9].

2) L'OFFRE DE SOIGNANTS PRATIQUANT L'IVG EST EN HAUSSE DE 35% SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

La pratique des IVG médicamenteuses a été autorisée en cabinet de ville en 2005, puis, en 2009, en centre de santé et en centre de santé sexuelle. Elles représentent 52 % du total des IVG médicamenteuses.

Les praticiens mobilisés pour la pratique des IVG en cabinet de ville peuvent être :

- **des sage-femmes** : 1 183 sage-femmes ont pratiqué 41 000 IVG en 2023 soit 693 de plus qu'en 2022. Ces 41 000 IVG représentent 47% des IVG effectuées en ville.
- **des médecins généralistes** : 888 médecins généralistes ont pratiqué 22 500 IVG en 2023 soit 154 de plus qu'en 2022.
- **des gynécologues médicaux/ gynécologues-obstétriciens** : 860 gynécologues ont pratiqué 24 000 IVG en 2023.

Ces chiffres montrent que l'offre de soignants pour pratiquer l'IVG a considérablement augmenté. Cette augmentation est de l'ordre de 35% entre 2020, où on comptait 2 356 praticiens réalisant des IVG, et 2023 où ils sont désormais 3 170. 85% (693 praticiens) de cette hausse vient des sage-femmes.

La hausse du nombre d'avortements et de tous les indicateurs qui mesurent l'IVG, conjugués à l'augmentation du nombre de praticiens, montre que l'accès à l'interruption volontaire de grossesse, loin d'être freiné, est au contraire de plus en plus facilité.

3) LA CLAUSE DE CONSCIENCE NE CONSTITUE AUCUNEMENT UN FREIN

Lorsque les femmes qui ont eu recours à l'IVG sont interrogées sur les actions prioritaires à mener pour en faciliter l'accès (Ifop septembre 2024), elles ne sont que 9% à proposer de supprimer la clause de conscience spécifique à l'avortement des professionnels de santé.

La clause de conscience spécifique a été introduite par la loi sur l'IVG de 1975 pour préserver la liberté de conscience des professionnels de santé.

En 1977, la liberté de conscience a été reconnue comme une liberté constitutionnelle par le Conseil constitutionnel.

En 2020, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a rappelé la « singularité de l'acte médical que représente l'IVG » qui justifie l'existence de cette clause de conscience spécifique.

SOURCES

[1] Sondage Ifop 2025

[2] C. AUBIN ; D. JOURDAIN MENNINGER ; L. CHAMBAUD, Évaluation des politiques de prévention des grossesses non désirées et de prise en charge des interruptions volontaires de grossesse suite à la loi du 4 juillet 2001. Inspection Générale des Affaires Sociales, 2009 : 93p.

[3] Drees, L'état de santé de la population en France, Septembre 2022

[4] EM-consulte, Existe-t-il un lien entre les violences conjugales et les interruptions volontaires de grossesse répétées ?, 18 août 2017

[5] Pelizzari Mélanie et al., « Interruptions volontaires de grossesse et violences : étude qualitative auprès de médecins généralistes d'Île-de-France », Cliniques méditerranéennes, 2013/2 n° 88, pp. 69-78

[6] France 3 Hauts-de-France, La grossesse, un moment clé pour détecter les violences conjugales, 10 Juin 2020

[7] Baromètre sur l'accès à l'avortement en France, Septembre 2024

[8] Leparisien.fr, «Un avortement peut provoquer l'indifférence ou une déflagration» : l'IVG par celles qui l'ont vécu, Juin 2022

[9] <https://www.alliancevita.org/2021/04/ivg-un-homme-condamne-pour-avoir-force-sa-compagne-a-avorter/>

À PROPOS D'ALLIANCE VITA



www.alliancevita.org

Depuis plus de 30 ans, **Alliance VITA défend la dignité et la vie humaine.**

Forte de son réseau de plus de 1 000 volontaires engagés, l'association est présente dans toute la France. Son action repose sur trois missions :

ÉCOUTER

Alliance VITA développe **trois services d'écoute** pour les personnes confrontées à des épreuves de la vie : deux autour des questions du début de vie et de la fin de vie et un service spécifique dédié aux soignants.

FORMER

Les équipes d'Alliance VITA animent de **nombreuses formations** pour éclairer et informer le public : l'Université de la vie, mais aussi des conférences, ainsi que des décryptages de l'actualité bioéthique disponibles sur notre site internet. Pour les jeunes, des interventions sur mesure et des Campus VITA sont organisés en privilégiant le dialogue et l'information.

MOBILISER

Mobilisés sur le terrain, les membres d'Alliance VITA participent aux débats bioéthiques par des actions d'information et de dialogue avec le grand public. Ils rencontrent régulièrement des acteurs locaux, des médias et des élus.

Accréditée avec un statut spécial auprès du Conseil économique et social de l'ONU, Alliance VITA intervient auprès des instances internationales et européennes.

« **Solidaires des plus fragiles** »

Alliance VITA défend la dignité de toute vie humaine. À l'écoute des personnes confrontées aux épreuves de la vie, par des formations sur les enjeux bioéthiques et la mobilisation de son réseau, Alliance VITA agit pour que la protection des personnes les plus fragiles soit au cœur des choix de la société.

Contact presse :
Claire-Anne Brulé
contactpresse@alliancevita.org



www.alliancevita.org